Murat sur Vèbre

Journal d'informations municipales

N°74
Juillet 2019

Tarn - Occitanie

Suivez l'actualité de votre commune sur : **www.murat-sur-vebre.fr**

Budget Page 5

Maison d'assistants maternels Page 7

Agenda Page 16

Station Verte

Au ♡ du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Chers administrés,

Nous voilà entrés dans la période estivale, une période de travail intense pour les agriculteurs, une période aussi où nos associations locales nous proposent les traditionnelles manifestations festives et culturelles de l'été. Merci à ces bénévoles qui contribuent à l'attractivité touristique de notre commune et nous donnent l'occasion de belles rencontres conviviales. Meilleurs vœux de réussite à tous et plus particulièrement à la nouvelle jeune équipe du Comité des Fêtes et au toujours jeune artificier qui donne à la Madeleine son caractère unique parmi les grandes fêtes locales.

Le conseil municipal a, en son temps, clôturé les comptes de l'exercice 2018 et voté les budgets 2019. Vous trouverez dans les pages suivantes des informations précises sur le budget comme sur toutes les décisions qu'il est amené à prendre. Nous avons décidé pour cette nouvelle année, de maintenir le même taux des taxes d'imposition communale et le même tarif de l'eau potable.

La presse s'est fait l'écho de notre candidature pour bénéficier d'aides spécifiques pour renforcer l'attractivité et le développement de notre bourg dans le cadre du programme « Bourg Centre Occitanie 2019-2021 » proposé par la Région. La décision est attendue dans les prochaines semaines.

Les chantiers communaux avancent, pas toujours avec la célérité que nous souhaiterions ! Le clocher de l'église Saint-Etienne est terminé et il reste le principal, le toit de l'église à terminer. La réhabilitation thermique de la salle des fêtes est commencée. Le chantier communautaire de l'aménagement du centre de Candoubre a démarré...

Enfin, nous préparons l'ouverture à la rentrée scolaire, toute proche, d'un nouveau service communal pour la Petite Enfance, la Maison d'Assistants Maternels. Un communiqué de presse vous en informera dès l'accord obtenu du Département. Il nous faut remercier chaleureusement tous ceux qui nous ont accompagné pour la mise en œuvre de cet engagement de l'équipe municipale, l'Etat représenté par son Préfet, le Département et sa direction de la Petite Enfance, le PETR Hautes Terres d'OC sans oublier les assistantes maternelles qui vont faire le succès d'une MAM Tout en couleurs.

Bon été à toutes et à tous.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL
Maire de Murat-sur-Vèbre

Sommaire

Mot du maire 2
Conseil municipal 3-4
Budget 5-6
Maison d'Assistants Maternels 7
Informations communautaires 8
Informations communales 9-12
Eglises 13
Economie - Agriculture 14
Culture et loisirs 15
Agenda 16

Responsable de la publication :
Daniel VIDAL

Rédaction et coordination :
Bernard ROUMESTANT
contact.murat@orange.fr

Crédit photos :
Département Tarn, Olivier Razimbaud, Bernard Roumestant, André Suc.

Impression :
Imprimerie Périé - 81230 Lacaune
Imprim'Vert®

Visite au centre routier

Le Président Christophe Ramond a visité le mardi 19 mars le centre routier de Murat-sur-Vèbre. L'occasion de faire un premier bilan de la viabilité hivernale, dispositif qui s'est terminé le 31 mars.

Conseil municipal du 7 mars 2019

- Présentation par Trifyl des résultats de l'étude préalable pour réaliser un réseau de chaleur bois incluant les bâtiments communaux et la maison de retraite. Il est décidé de lancer l'étude technique (à la charge de la Communauté des communes)
- Les comptes administratifs des budgets 2018 et l'affectation des résultats sont votés (13 votants) : Général (unanimité), Eau-Assainissement (unanimité), CCAS (unanimité), Lotissement (Abstention : 1, Pour : 12), station-service (unanimité).

  Voir à la Page Budget et la délibération complète sur le site municipal.
- Il est décidé le transfert de la trésorerie (75 000 €) du budget Station-Service au Budget Général sous conditions de remboursement.
- Il est accepté l'aide des services du Département en ingénierie dans des domaines proposés dans le cadre d'une convention.
- La convention de location des locaux communaux de Candoubre aux Salaisons Saint-Georges est approuvée à l'unanimité.
- La proposition (3 600 €) de l'entreprise forestière Forexploite est retenue lors de la consultation pour les résineux de la parcelle D 1276 de la section de Félines
- Il est accepté la demande de réfection de partie d'un chemin rural sur la section des Argieuses. Le coût sera imputé sur le budget annexe « Biens de section » de la section correspondante
- Il est décidé de la vente de partie d'une parcelle communale dans la zone artisanale « Moulin-Mage » au profit d'Akim ZEROUALI au prix de 2, 74 €/ m2
- Afin d'aménagements routiers futurs, l'acquisition de la maison, cadastrée C 495, et de la parcelle C 494 (10a) est décidée pour un montant de 40 000 €.
- Le Maire est autorisé à solliciter les aides financières nécessaires à réaliser une expertise hydrogéologique pour vérifier le périmètre de protection du captage de Camparnaut.
- Le Maire est autorisé à signer un avenant permettant d'étendre la transmission des actes en Préfecture par voie électronique aux procédures d'urbanisme et de marchés publics.
- Il est convenu de la location d'un espace dans le bâtiment communal (hébergeant la salle Panel) à une esthéticienne pour un loyer de 1 000 €/an.
- Il est présenté le projet d'un contrat collectif d'assurance complémentaire de type « Mutuelle communale » proposé par Mutualia Alliance Santé. La décision est reportée en attente d'informations supplémentaires.
- Le Maire présente le projet de création du poste Causses Dourdou (Brusque) et de son raccordement au réseau RTE, raccordement qui traverse le territoire de la commune.
- Demande de fonds de concours pour acquisition de matériel informatique.

Personnel communal

- Sabine VIALA, agent municipal auprès des écoles, a demandé de bénéficier d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de deux ans. Un recrutement sur contrat temporaire a été décidé pour pallier cette absence.
- Suite à la fin du contrat « aidé » de Jérôme GRANIER à sa demande, Guilhem BASCOUL a intégré le service technique dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Attention au démarchage abusif

De nombreux muratais sont contactés par téléphone pour des offres commerciales par une entreprise qui se revendique travailler en lien avec le Conseil départemental du Tarn. Surfant sur la vague de la rénovation énergétique, ces entreprises proposent des dispositifs pour l'isolation de votre habitation. Le Conseil départemental du Tarn rappelle qu'il n'est en aucun cas lié à ces entreprises.

La prudence est donc de mise.

Bibliothèque municipale

- Fermée lors des travaux pour la MAM, la bibliothèque est ouverte au public depuis le 1er juin : Deuxième mardi du mois (lors du marché mensuel) de 10h à 12h, le mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 10h à 12h et... Josy est toujours à votre écoute pour vous conseiller et vous faire découvrir les dernières acquisition..

Conseil municipal du 11 avril 2019

- Le conseil à l'unanimité décide de reconduire les taux des taxes locales 2018, soit : TH : 6,98 % - TFB : 13,50 % - TBNB : 71,24 %
- Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité (Voir la liste sur le site)
- Les budgets Général, AEP et Station-Service sont votés à l'unanimité. Celui du lotissement « Les Faïsses » Pour : 14, Abstentions : 1. Voir la rubrique Budget 2019
- Il est décidé à l'unanimité de contracter un emprunt de 380 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans pour contribuer au financement des travaux en cours dont la MAM et la réfection du toit de l'église Saint-Etienne. Taux : 1,63 %, Annuité : 22 418 €.
- Le crédit « ligne de trésorerie » est reconduit pour une durée d'un an
- Une convention de prestation de service avec l'entreprise SAUR est décidée pour des opérations de recherche de fuites sur le réseau public et d'opérations spécifiques.
- Un contrat de location de parcelles agricoles à Cabanart est consenti à François BARTHES
- Point sur les masades : voir la situation du projet à la rubrique Informations communales
- Il est décidé des procédures publiques pour répondre à deux demandes de déclassement du domaine public (Boissezon-de-Masviel, Candoubre)
- Modifications du tableau des effectifs pour avancement de grade
- Il est décidé à l'unanimité de présenter la candidature de Murat-sur-Vèbre au contrat de Bourg-Centre proposé par la Région
- Il est décidé de désigner Hélène VERDIER, agent de la commune de Lacaune comme Délégué et Référent touristique du label national « Station Verte » dont bénéficie notre commune et, entre autres, pour constituer le dossier de candidature au label « Destination Pêche ».

  Le label « Station Pêche » pour les communes ayant déjà le label « Station Verte » permet de mieux se faire connaitre dans ce domaine en proposant des parcours adaptés pour découvrir et pratiquer le loisir pêche à tous niveaux et en respectant les milieux aquatiques. La station doit disposer de tous les équipements pour pêcher dans les meilleures conditions possibles : animations pêche, prêt de matériel ou d'embarcations, hébergement pêche sur place. Elle doit proposer également des animations et festivités dans la commune.
- Il est accepté de démolir partie de construction pour un aménagement routier à Candoubre sous réserve de l'accord du propriétaire voisin.

Conseil d'exploitation de l'office de tourisme

Pour donner suite à des démissions, le conseil communautaire a désigné de nouveaux membres : **Collège Elus :** Serge CAZALS - Bernard ROUMESTANT - Sylvie SOLOMIAC - Collège Personnes qualifiées : Christian VAILHE - Olivier BAZIN - Jean-Louis DUCROS - Olivier RAZIMBAUD - **Collège Comités d'Animation :** Jean ROQUE.

Aménagements routiers

L'amélioration de la circulation automobile et des engins agricoles nécessite régulièrement des acquisitions de parcelles et des travaux de rectification de voiries. Ces travaux sont précédés lorsque la réglementation l'exige par une procédure d'enquête publique. La commune reste très attentive lors de ces travaux contribuant à la sécurité routière à conserver l'habitat traditionnel de nos hameaux et préserver notre cadre de vie.

Budget général

Compte administratif 2018

Fonctionnement

Dépenses	
Charges à caractère général	280 660 €
Autres charges de gestion	74 018 €
Charges exceptionnelles	494 €
Charges de personnel	358 381 €
Atténuation de produits	31 123 €
Charges financières	8 895 €
Total dépenses réelles	**753 571 €**

Recettes	
Atténuation de charges	784 €
Produits de services	109 264 €
Impôts et Taxes	351 562 €
Dotations et participations	265 453 €
Autres produits gestion	8 194 €
Produits financiers	2 €
Produits exceptionnels	135 218 €
Total recettes réelles	**870 476 €**

Epargne brute : + 116 905 € Excécent reporté 2017 : + 132 139 € **Résultat de l'exercice (31/12/2018) : + 249 044 €**

Le compte administratif 2018 dégage comme les années précédentes un résultat comptable très largement positif, un résultat qui doit cependant être relativisé par des revenus exceptionnels. Le transfert de compétence de l'éclairage public à la communauté des communes nous prive d'environ 30 000 € de recette sans une diminution équivalente des dépenses. Avec la stabilité voire la diminution des aides de l'Etat, notre situation budgétaire reste satisfaisante mais nécessite une gestion de nos dépenses au quotidien encore plus rigoureuse.

Investissement

Dépenses	
Dépenses d'équipement	519 347 €
Remboursement emprunt	23 858 €
Total dépenses réelles	**543 205 €**
Report déficit 2017	42 390 €

Recettes	
Subventions	202 948 €
Dotations	31 019 €
Vir. fonctionnement 2017	241 181 €
Total recettes réelles	**475 149 €**

Résultat de l'exercie (31/12/2018) : - 110 447 €

Reste à réaliser 2019 : 622 516 € Reste à réaliser 2019 : 415 942 €

Dépenses équipement (519 347 €) dont les opérations mairie (397 120 €), intempéries (42 715 €), écoles (38 684 €), électricité le Causse (9 866 €), protection bâtiments (6 504 €), Accessibilité (5 040 €)...

Reste à réaliser 2019 (622 516 €) dont les opérations MAM (266 000 €), salle des fêtes (173 000 €), toiture église (121 300 €).

Budget primitif 2019

Le budget fonctionnement s'équilibre à 901 551 € sans augmentation des impôts locaux dont 9 160 € de subvention pour les associations locales. En investissement outre les opérations décidées en 2018 en cours d'exécution pour 622 516 €, il est décidé de nouveaux projets pour 461 000 € dont remplacement de l'engin déneigement/goudronnage (114 000 €), travaux dans les écoles (58 000), travaux de voirie (116 000 €), réhabilitation de lavoirs patrimoniaux (18 000 €), acquisitions foncières (56 000 €), Signalétique bourg ...

Budget annexe eau-assainissement

Compte administratif 2018

Exploitation

Dépenses	
Charges à caractère général	30 817 €
Autres charges de gestion	654 €
Charges exceptionnelles	1 270 €
Atténuation de produits	19 828 €
Charges financières	14 148 €
Total dépenses réelles	**66 718 €**

Recettes	
Ventes eau abonnés	115 952 €
Redevances	55 415 €
Subventions d'exploitation	6 639 €
Total recettes réelles	**178 006 €**

Solde d'exécution : + 116 905 €

Opération d'ordre	98 475 €	Opération d'ordre	36 530 €
Total	**165 193 €**	**Total**	**214 536 €**

Résultat d'exploitation (31/12/2018) : + 49 343 €

Le compte administratif dégage un résultat comptable très largement positif qu'il faut cependant relativiser pour tenir compte du cout du personnel communal lié à la gestion du réseau public imputé sur le budget Général.

Investissement

Dépenses	
Dépenses d'équipement	282 008 €
Remboursement emprunt	63 356 €
Total dépenses réelles	**345 364 €**
Opération d'ordre	36 530 €
	381 894 €

Recettes	
Subventions	152 128 €
Dotations	85 620 €
Total dépenses réelles	**237 747 €**
Opération d'ordre	98 475 €
	336 223 €

Excécent reporté 2017 : + 33 818€ **Résultat de l'exercice (31/12/2018) : - 11 853 €**

Reste à réaliser 2019 :	270 122 €	Reste à réaliser 2019 :	265 235 €

Budget 2019

Le budget fonctionnement s'équilibre à 256 705 € avec la reconduite du même tarif public qu'en 2018. En investissement (Budget 2019 : 425 180 €), la dernière tranche de travaux est inscrite et reste en attente de la confirmation des subventions du Département et de l'Agence de l'Eau pour son exécution.

Ouverture de la Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Montant des travaux

Etat :	91 724 €
Région :	30 000 €
Département :	30 000 €
C.A.F. :	12 500 €
M.S.A. :	1 000 €
Autofinancement :	47 199 €
Montant Travaux :	**212 423 € H.T.**

Les conseils municipaux de Barre et de Nages ont voté un soutien financier à l'opération, 800 € pour l'un, 300 € pour l'autre.

La MAM de Murat-sur-Vèbre ouvrira ses portes à la **rentrée scolaire 2019-2020**. Un communiqué de presse précisera la date d'ouverture. Installée dans les anciens locaux de l'administration municipale, dans le bâtiment centenaire de l'école (et... au cœur du bourg !), elle propose un accueil dans un cadre flambant neuf particulièrement adapté à la petite enfance.

C'est le Département qui a en charge l'autorisation à l'ouverture, ainsi que le contrôle et le suivi des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Il vérifie leur conformité avec les normes d'hygiène, d'encadrement et de sécurité.

Le Département, service de Protection Maternelle et Infantile délivre l'agrément permettant aux assistantes maternelles d'exercer et assure leur formation obligatoire

Les travaux d'aménagement ont été particulièrement compliqués, outre le fait de ne pas trop gêner le fonctionnement de l'école ni altérer leur sécurité. Ainsi, un faux-plafond réalisé en 1997 cachait une poutre largement brulée par le poêle qui trônait au milieu d'une des salles de classe d'origine... Dans des délais serrés et avec des obligations techniques sévères pour ce type d'établissement, quelques réunions de chantier ont été parfois houleuses. Merci aux entreprises et au maitre d'œuvre Nathalie LAURICHESSE qui a conduit le projet, d'avoir « à peu près » tenus les délais.

Pourquoi une MAM ?

Structure d'accueil de jeunes enfants dans laquelle peuvent se regrouper jusqu'à quatre assistants maternels, une MAM est régie depuis 2010 par la loi n° 2010-625. Grâce à leur agrément individuel, chaque assistant maternel peut accueillir simultanément jusqu'à quatre enfants maximum et sont salariés des parents employeurs.

Les avantages des MAM pour les enfants sont aujourd'hui reconnus : espace de jeu et possibilités d'expérimentation des liens sociaux plus importants tout en alliant accueil collectif et cadre familial.

Cette organisation choisie par la municipalité répond bien aux besoins en milieu rural (cf étude préalable menée avec l'aide du PETR Hautes Terres d'Oc) et reste moins couteuse pour les finances publiques que créer et gérer un établissement d'accueil du jeune enfant de type crèche ou mini crèche.

Une MAM toute en couleurs

La MAM est mise à disposition de deux assistantes maternelles dans le cadre d'une convention approuvée par le Conseil Municipal.

Christelle VIDAL (06 81 96 90 54) et Laurie ESCRIBANO (06 47 10 29 13), assistantes maternelles agrées, accueilleront les enfants de 2 mois1/2 à 3 ans.

PLUi des Monts de Lacaune

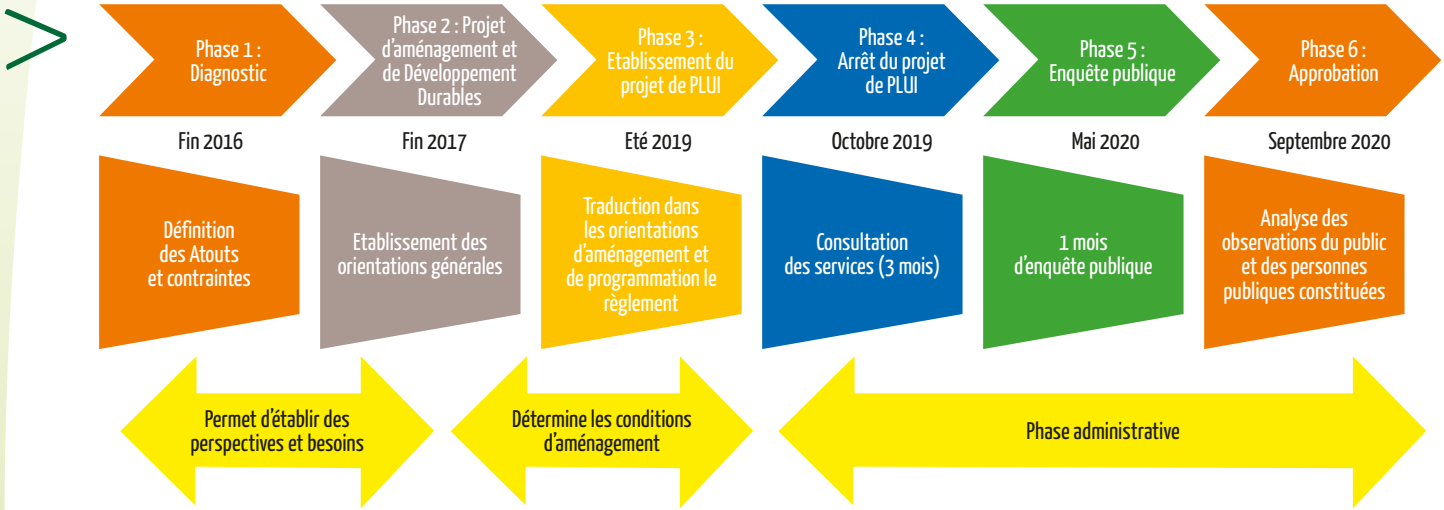

La présentation de la situation d'avancement du PLUi exposée lors de la réunion publique du 23 mai dernier à Murat-sur-Vèbre est disponible depuis le site de la communauté à la rubrique Urbanisme (www.montsdelacauneetmontagneduhautlanguedoc.com). Les documents graphiques de notre commune sont à la disposition du public auprès du secrétariat Mairie.

La phase n°3 du projet se termine bientôt. Cette phase consiste à préciser les orientations d'aménagement et de programmation, de définir le règlement d'urbanisme et le zonage de chaque commune. On rappelle que la population peut formuler ses observations sur le registre disponible en mairie et au siège de la communauté tout au long de cette démarche.

Conseils communautaires

Les délibérations des conseils communautaires sont disponibles à l'affichage au siège de la communauté et depuis le site. Quelques-unes ne font pas l'unanimité :

- Sur proposition de la commission « Déchets » présidée par Michel FARENQ, maire de Berlats,le taux de la taxe d'ordure ménagère a été fixée à 12,68 %, ce qui entraine une augmentation de cette redevance pour les habitants des ex-communes de la communauté des Monts de Lacaune de 5 %.
- Le plan de financement prévisionnel du Pôle culturel a été adopté : Travaux 2 291 350 € - M.O. 165 000 € - Etude géothermique 5 070 € - Contrôle technique 13 379 € - Coordination SPS 10 000 €, soit un montant total de 2 484 799 € dont 541 200 € d'autofinancement.

  Vote à main levée : Votants : 33 - Pour : 21 - Contre : 10 - Abstention : 2

Restructuration de l'offre de randonnée : une affaire à suivre

A l'initiative du vice-président chargé des « Activités de Pleine Nature », André BACOU (maire de Fraïsse-sur-Agout), un projet de restructuration de l'offre de randonnée sur le territoire de la communauté a été proposé aux Comités Départementaux de Randonnée Pédestre de l'Hérault et du Tarn pour étude (15 400 €). Le projet n'a pas été élaboré dans le cadre de la commission communautaire créée à cet effet, commission où sont représentées les communes concernées

Outre la requalification du GR de Pays « Tours en montagne du Haut-Languedoc » situé sur le territoire de l'ancienne communauté de la Montagne du Haut-Languedoc et son extension, l'avant-projet concentre les départs/arrivées des randonnées itinérantes au sein de notre territoire sur le site du Laouazas. Il propose aussi une randonnée depuis Murat sur le thème du Tourisme industriel à l'encontre de l'identité de notre commune, labelisée « Station Verte ».

Le GRP de Pays : 8 kms supplémentaires pour accéder aux services/commerces du bourg de Murat.

Nous avons proposé une solution alternative avec un cheminement entre Lacaune et Murat par Moulin-Mage pour le GRP de Pays « Monts de Lacaune » et le circuit de l'Enfant Sauvage respectant les contraintes d'hébergements et d'accueil permanent ainsi que l'accès au transport public recommandées par les CRDP. Au cœur d'une entité paysagère remarquable, les Monts de Lacaune, au sein du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, cette alternative serait au seul service de l'intérêt général de l'économie locale.

Bernard Roumestant Maire-Adjoint

Commémorations

Des cérémonies nationales de grande ampleur ont célébré en juin dernier le soixante quinzième anniversaire du Débarquement. Plus modestement, dans notre commune, nombreux sont les murataises et les muratais qui répondent à l'invitation des Anciens Combattants et de la municipalité pour participer aux cérémonies du souvenir, avec les toujours fidèles porte-drapeaux, les représentants du groupement des Sapeurs-Pompiers et de la Gendarmerie. C'était le 12 mai dernier pour la célébration de l'armistice. Ce sera le **dimanche 21 juillet** pour le traditionnel dépôt d'une gerbe par les co-présidents du Comité des Fêtes à l'occasion de la Madeleine.

Les cérémonies commémoratives pour le centenaire de la guerre de 14-18 avec la forte implication des classes successives de CM2 se sont terminées l'année dernière. A cette occasion, les plaques sur la croix de mission devant l'église Saint-Etienne portant les noms des morts pour la France et qui avaient été lus chaque année depuis 2014 seront rénovés.

Un communiqué de Tryfil

Quand vous les déposez dans les colonnes à verre, l'avenir des emballages en verre est assuré. Ils seront transformés en de nouvelles bouteilles, localement, à la verrerie d'Albi ou de Béziers.

DAB Crédit Agricole

13 119 retraits ont été décomptés en 2018 dont 519 par des porteurs étrangers sur le distributeur d'espèces installé à frais d'exploitation partagé dans notre bourg. L'équilibre financier se situant à 25 000 retraits, son coût pour la collectivité est de 2 709 € au titre de l'année 2018.

Le chantier de modernisation des biens de section

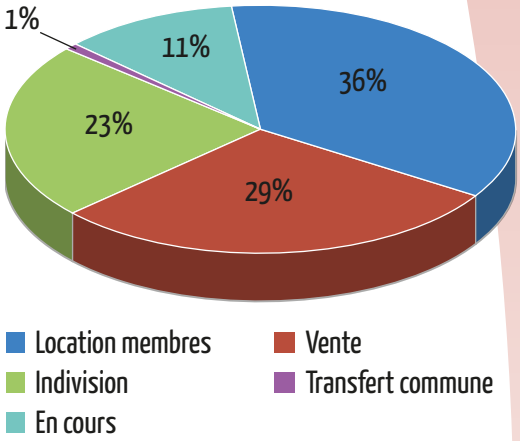

La mise en application de nouvelles règles d'administration imposées par la loi de 2013 pour les biens de section et qui concerne dans notre commune une vingtaine de « mazades » se termine.

Dix-sept sections sont à ce jour régularisées même si quelques dossiers sont encore en cours de traitement chez les notaires. Pour celle du Causse, l'opération est complétée par une réflexion sur les échanges entre particuliers et le remembrement de quelques parcelles. Pour celle des Senausses, l'arrêté préfectoral fait l'objet d'un recours en justice déposé par le groupement forestier local.

En ce qui concerne la gestion des mazades dans le nouveau régime, une vingtaine de conventions pluriannuelles de pâturage et 43 contrats de baux ont été formellement signés. Ce sont aussi une soixantaine d'actes notariés qui ont été produits.

Cette vaste opération qui concernait un peu plus de 1 100 hectares et autant de parcelles a nécessité près de 150 opérations d'arpentage, plusieurs expertises de terrains plantés de sapins et ... beaucoup de travail pour le secrétariat de mairie et les élus concernés !

Nous disposons maintenant d'un cadre administratif et

financier permettant une gestion rigoureuse et transparente, respectant les droits de tous les membres des sections concernées et lorsque nécessaire, faire valoir l'intérêt général. L'opération a permis de conforter l'outil agricole de nombre d'agriculteurs et de transférer à la commune les parcelles nécessaires à des aménagements routiers ou à la sauvegarde de sites patrimoniaux.

Déneigement

L'épisode neigeux du 2 février 2019, particulièrement important, avait révélé des dysfonctionnements dans l'intervention des services départementaux de déneigement. Une réunion de travail en mairie de Murat présidée par le vice-président du département Daniel VIALELLE avec les responsables concernés a permis de prendre les mesures pour y remédier. De nouvelles conventions entre le Département et les communes ont été ainsi définies pour améliorer la coordination des interventions de déneigement.

On rappelle qu'une information précise et mise à jour en permanence est disponible pendant la période d'hiver depuis le site de la mairie ou en direct depuis celui du département.

Appel à candidature « Bourg Centre Occitanie » 2019 - 2021

La Région, en tant que chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire, a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux pour contribuer à l'attractivité et au développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Murat-sur-Vèbre vient de franchir la première étape du processus, la pré-candidature, dans la catégorie des communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants. La décision définitive devrait intervenir en juillet.

Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021 pour le bourg de Murat que nous avons élaboré fera l'objet d'un contrat de partenariat entre la Région, le Département, la Communauté des communes, le PETR Hautes Terres d'Oc, le CAUE du Tarn, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et notre commune. Un partenariat analogue sera conclu pour les communes de Lacaune et de La Salvetat-sur-Agout.

A la suite d'un diagnostic partagé entre les intervenants, notre projet de développement et de valorisation se décline selon les quatre grands piliers de la vie locale :

Axe 1 / Soutenir la vie économique

Axe 2 / Conforter et adapter les services à la population

Axe 3 / Améliorer le cadre de vie par la requalification urbaine

Axe 4 / Faire du patrimoine culturel et touristique un atout d'attractivité

Pour chacun des axes sont développées les actions retenues et les projets concrets qui en découlent. Financement et partenaires techniques y sont précisés.

Nouveaux services en mairie

La juriste-expert et médiateur agréée auprès des juridictions judiciaires et administratives, Laure SINGLA, a débuté sa permanence mensuelle gratuite chaque dernier vendredi du mois de 10 h à 16 h. Parmi les services offerts, les démarches juridiques et les médiations administratives ou civiles. On rappelle que le conciliateur de justice qui a été institué par l'Etat pour trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties assure ses permanences mensuelles à la MSP de Lacaune.

Le Job Truck de l'agence d'intérim de Castres, Oxygène Intérim, c'est un mardi par mois (calendrier en mairie et sur le site) et c'est sur la placette devant l'école.

La nouvelle mairie permettant d'accueillir les permanences des services de l'Etat dans les conditions exigées pour l'accueil du public, nous envisageons d'élargir la gamme des services

proposés. Ces services seraient apportés en collaboration étroite avec la Maison des Services au Public pour l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et dans leurs démarches administratives.

Au chevet de la tour de Boissezon

Quelques pierres de la tour de Boissezon sont récemment tombées du haut de l'édifice malgré sa restauration il y a une quinzaine d'années par la Communauté des communes des Monts de Lacaune. L'Architecte des Bâtiments de France Patrick GIRONET est intervenu à notre demande pour décider des mesures à prendre. La tour de Boissezon, vestige du château seigneurial de notre communauté jusqu'à la Révolution, est l'un des rares vestiges médiévaux du territoire de la communauté, vestiges dont est issue une importante collection de pièces anciennes retrouvée dans le cimetière qui jouxtait le château. Cette collection qui était présentée au musée national Toulouse Lautrec à Albi est aujourd'hui conservée dans les réserves depuis la rénovation du musée.

Des mesures immédiates de sécurité ont été prises pour interdire l'accès du public au pied de la tour. Les travaux proposés pour remédier à cette situation donneront lieu à un chiffrage. Il reste que la tour de Boissezon n'est plus depuis la fusion de la communauté des Monts de Lacaune avec celle de la Montagne du Haut-Languedoc dans le domaine de compétence communautaire mais communal. Il en est de même pour les vestiges du château de Canac, qui sont un rare exemple d'une construction de la Renaissance en Occitanie et avait fait l'objet d'une restauration exemplaire par la Communauté.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH des Hautes Terres d'Oc a sollicité une prorogation jusqu'au 31 décembre 2020. Il est donc encore temps de profiter des avantages financiers qu'elle peut apporter pour concrétiser un projet de travaux. Cette opération permet aux propriétaires occupants – sous certaines conditions - de se faire accompagner gratuitement tout au long du parcours (diagnostic, étude de devis, aide à la décision, plan de financement, dépôt de la demande, paiement) et de bénéficier de subventions pour l'amélioration de maîtrise de l'énergie bien sûr, mais aussi pour la réhabilitation de leur logement et notamment pour le maintien à domicile (réfection de salle de bain, monte escalier ...).

Depuis le début de l'OPAH, ce ne sont pas moins de 270 logements qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Plus de 6 millions d'euros ont été investis au profit des artisans de notre territoire qui ont réalisé les travaux, et environ 2 000 000 € de subventions ont été attribuées.

Mais aussi pour les propriétaires bailleurs.

Grâce au soutien de l'ANAH et des départements, des aides peuvent vous être octroyées en tant que propriétaires bailleurs pour la création ou la rénovation de vos logements en location ou non. Ces aides sont soumises à des conditions particulières. Elles peuvent aller de 25% à 35% et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

N'hésitez pas à contacter les animatrices 05 63 74 29 30, elles répondront à vos questions, vérifieront avec vous les conditions d'éligibilité et vous accompagneront tout au long de votre démarche.

PERMANENCE EN MAIRIE : Mercredi 11 septembre de 9h à 12h

9h : Présentation du dispositif – De 10h à 12h : Entretien individuel sur RDV auprès secrétariat mairie

Elections européennes 2019

	Nombre	% inscrit	% votants
Inscrits	747		
Abstention	300	40,16%	
Votants	447	59,84%	
Blancs	26	3,48%	5,82%
Nuls	27	3,61%	6,04%
Exprimés	394	52,74%	88,14%

Liste	Nombre	%
Rassemblement national	99	25,13%
La République en marche/Modem	74	18,78%
Union de la droite et du centre	58	14,72%
Europe Écologie - Les Verts	29	7,36%
Parti socialiste - Place publique	26	6,60%
La France insoumise	23	5,84%
Debout la France	23	5,84%
Les Européens	12	3,05%
Liste citoyenne du Printemps européen	10	2,54%
Alliance jaune, la révolte par le vote	10	2,54%
Pour l'Europe des gens	9	2,28%
Ensemble Patriotes et Gilets jaunes	7	1,78%
Ensemble pour le Frexit	4	1,02%
Lutte ouvrière	3	0,76%
Urgence écologie	2	0,51%
Parti animaliste	2	0,51%
Les oubliés de l'Europe	2	0,51%
Espéranto	1	0,25%

Information RTE - Enedis

Les gestionnaires du réseau public de transport et de distribution d'électricité, respectivement Rte et Enedis, étudient la création d'un poste électrique à proximité de la RD12 sur la commune d'Arnac sur Dourdou (Aveyron) et de son raccordement par une ligne souterraine au poste existant de Couffrau (commune de Barre - Tarn). Ce projet sera réalisé sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Dans le cadre de cette opération, diverses études techniques et environnementales préalables seront entreprises dès juin 2019. Elles impliqueront la présence sur site de personnes qualifiées et mandatées par RTE ou Enedis pour procéder à des relevés topographiques, sondages et expertise écologique. Des contacts seront pris avec les propriétaires et exploitants avant tout accès au domaine privé.

Les communes concernées sont : BARRE (81), - MOULIN-MAGE (81), - MURAT SUR VEBRE (81), - CASTANET LE HAUT (34), - ARNAC SUR DOURDOU (12), - MELAGUES (12).

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région Midi-Pyrénées approuvé par l'Etat le 7 février 2013. Une plaquette d'information sur ce projet sera mise à disposition des habitants dans les prochaines semaines.

Les Responsables du projet se tiennent à votre disposition pour toute information :

E. ROMANELLO et C. BENAC : 05.61.31.41.00 emmanuelle.romanello@rte-france.com / claude.benac@rte-france.com

F. POUTS : boite vocale 05.57.92.74.36 frederic.pouts@enedis.fr

Un nouveau bureau pour AME

L'association des commerçants, artisans et producteurs de la montagne AME, a renouvelé son bureau lors de son assemblée générale :

Présidente : Cindy CAZOTTES-MARTI (Atelier des coiffeurs) - Trésorier : Yannick PAGÈS (Pharmacie)

Co-secrétaires : Emilie LIPRENDY (La ferme des Longagnes) et Annie ROQUES-VIDAL (Atelier de Créations Florales)

Un nouveau bureau et de nouvelles ambitions : Dynamiser le commerce et l'artisanat local et en donner une image positive - Attirer les vacanciers avec la distribution de tracts auprès des hébergeurs - Créer un marché de producteurs tous les mardis matin en juillet et août - Organiser la journée cocooning cet automne et une action de promotion de nos commerces avant Noël - Maintenir la location des chalets installés au camping et les rénover si besoin - Continuer « d'offrir des fleurs » à l'occasion de la fête des mères ...

Et bien évidemment l'association accueille avec plaisir les commerçants, artisans et producteurs de l'ex-canton (Barre, Moulin-Mage et Nages) qui souhaitent se joindre à eux.

Des travaux dans les églises

Eglise Saint-Etienne : La reconstruction du clocher

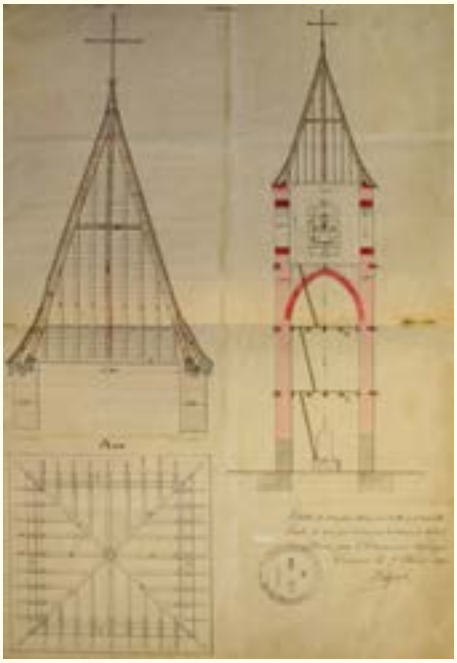

Le 1er juin 1885 le président du conseil de Fabrique Pierre AZAÏS demande une aide exceptionnelle pour terminer les travaux de reconstruction du clocher. La première partie des travaux pour un montant de 2 027,59 F a été exécutée et réglée. Il ne reste plus que 962,85 F pour faire face à la seconde partie du devis qui est passée de 1 735,61 F à 1 935,61 F par suite d'imprévus. Leur demande d'un secours aussi considérable que possible a sans doute été entendue...

La souscription auprès des paroissiens en nature ou en argent avait rapportée 2 500 F, des francs Or !

Les quatre églises de la commune sont aujourd'hui des lieux de culte intégrés dans la paroisse du Bon Sauveur des Monts de Lacaune. Ce sont aussi des bâtiments patrimoniaux, témoins de la longue histoire de chacune des paroisses, le cœur de la vie sociale du monde rural jusque dans les années 60. Citées dès le moyen-âge, elles ont été profondément remaniées voire reconstruites dans la deuxième moitié du XIXème siècle, avec une forte implication des paroissiens. Des bâtiments patrimoniaux qu'il faut entretenir régulièrement et quelque fois y effectuer de lourds travaux.

C'est le cas pour le toit de l'église Saint-Etienne de Murat dont les nombreuses fuites nécessitaient sa réfection. Profitant des échafaudages plusieurs travaux d'entretien programmés ont été réalisés à cette occasion : mise aux normes actuelles du paratonnerre, réfection du toit du clocher et de son revêtement, remplacement des abat-sons. Les abat-sons ont été réalisés en châtaigner blanchis à la chaux par Bout de Bois une entreprise de Poujol-sur-Orb.

Le clocher de l'église a retrouvé l'aspect qu'il présentait lors de sa reconstruction au XIXème siècle avec les vestiges d'un cadran solaire reconstitué par le spécialiste Didier BENOIT selon une photographie de l'époque.

Dans le domaine de la protection électrique, des dispositifs de parafoudre pour limiter les risques d'incendie at assurer la sécurité du public ont été installés dans les 3 églises qui n'en disposaient pas encore.

Enfin, des abat-sons ont été posés à l'église Saint-Pierre de Canac, réalisés par l'entreprise de Rémi CONDAMINES de Camarés. L'association Sauvegarde du patrimoine de Canac a accompagné les travaux et remplacé les échelles permettant d'accéder au haut du clocher. encore.

Ces travaux ont été effectués sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 avec le soutien financier du Département, de l'Etat et de la réserve parlementaire.

Toiture église et clocher : 95 635 € - Abat-sons Canac : 3 940 € - Abat-sons Murat : 4 022 € - Parafoudres : 2 725 € - Paratonnerre Murat : 4 187 €

Du nouveau chez les commerçants et artisans locaux

Ouverture d'un espace beauté par Line Rouquette

Au 58 de l'avenue de l'Albigeois : Soins visage et corps – Epilation – Manucure – Beauté des pieds – Maquillage. Ouvert sur RDV au 06 32 19 57 91, les mercredi et jeudi.

De nouveaux services à l'Atelier des coiffeurs

Cindy CAZOTTES propose depuis le début de l'année de s'occuper de la barbe des messieurs, une de ses qualifications obtenues suite à des formations spécialisées.

Les horaires du salon : les lundis, mardi et vendredis de 9h à 18h et le samedi 9h à 16h

De mai à fin août certains mercredis sur rendez-vous unique

ADECOR'Elagage

Jérôme GRANIER a créé sa petite entreprise, une entreprise à votre service pour tout travaux d'élagage (jusqu'à 12 m) et travaux TP (pelle 8 T) au 354 Rue de la bergerie.

A votre disposition : 06 87 84 74 82 – jerome.granier214@orange.fr]

Le restaurant Le Castellas

(La Dépêche du Midi)

Institution plus que centenaire, le restaurant (Blayac, Durand puis du Castelas) renaît toujours, tel le phénix. Ce nouveau départ est certes daté du… 1er avril, mais les villageois servis depuis affichent leur satisfaction.

Aux manettes, la nouvelle gérante n'est autre que la serveuse, depuis octobre 2017, Marilyne RUBIO. Remplacée en salle par Marion, la patronne sera aux fourneaux. Pas de révolution de palais pour autant (plats faits maison, fournisseurs locaux, tels charcuteries de Lacaune bien sûr, viandes de l'atelier de Christine DAX, fromages du Pradel…) avec un menu de semaine midi (14 €) et soir (16 €). Marilyne rajuste : « J'ai cependant remis la carte en activité » et une formule « snacking » avec un service rapide à toute heure qui répond à l'arrivée au village des pèlerins de Compostelle, vers 16 h. Tout autant qu'à des ouvriers pressés, ou simplement du passage ».

Marilyne RUBIO, Lacaunaise depuis 2004, a programmé son transfert à demeure, à Murat, avec ses deux derniers qui rejoindront ainsi l'école communale. Elle conclut après 18 mois de travail à Murat : « Les lieux, les clients, on finit par s'y attacher ». En réciproque, depuis la construction de la ligne du chemin de fer ou Berthe BLAYAC servit les premières assiettes, nul ne saurait imaginer Murat sans son restaurant.

Au Pradel, les chèvres ont à nouveau droit de campagne

(La Dépêche du Midi)

Le Sud, le retour à la terre, voilà des années qu'Arnaud de BORTOLI et Neïssa HADOUDI en parlent. Loin des usines de Porcheville (Yvelines), en haut d'une pâture où la vue s'étend sur la contrée, les anciens banlieusards évoquent la qualité de vie. Celle qu'ils veulent conquérir avec leurs propres ressources en ne s'attachant qu'à l'essentiel. Plus réfléchis que rêveurs : « Nous savons bien toutes les étapes à franchir pour ce retour aux sources ; mais cette vie naturelle, nous tenons tant à y accéder. Pour nous certes, mais aussi pour la génération d'après, nos futurs enfants inclus. » Rompant avec son emploi de secrétaire, c'est Neïssa qui a suivi la formation la plus longue (une année) pour obtenir, au lycée la Cazotte de Saint-Affrique, la qualification de responsable d'exploitation.

Année charnière que 2018, avec ce brevet et l'acquisition des terres, bâtiments d'élevage (ils habitent encore en location au village) et matériel du Pradel, un écart hésitant entre Tarn et Hérault. Des jeunes de 25 ans qui expriment une forte gratitude à deux couples plus âgés : les TAYAC, éleveurs bio à Meljac (Aveyron) leurs maîtres de stages, ainsi qu'à Pauline et Yves BESANÇON, les anciens chevriers qui, après deux ans de sommeil du Pradel, ont facilité la transition…

Silence... on tourne... à la Ferme des Longagnes

C'est au nom du groupement vétérinaire VETOCCITAN qu'un court métrage a été tourné à la ferme des Longagnes avec une équipe d'une quinzaine de personnes les 14 et 15 avril derniers. L'équipe du film est dirigée par le Muratais d'origine biterroise Nicolas LAPÉTINA, gérant de la société BlackSeaProd avec son associé Romain FROMILHAGUE.

Le film sortira avant l'été et il sera projeté dans les salles d'attente des 200 établissements du groupement dont celui de Lacaune. On y verra les débutants (dans le cinéma !) Lucas, Claude, Fabrice ...

Inscription au titre des monuments historiques

La Conservation des Monuments Historiques a décidé de l'inscription de la statue-menhir du Col des Saints au titre des Monuments Historiques. Propriété de la commune, elle est présentée au centre d'interprétation et sa reproduction installée ... au Col des Saints ! D'autres mégalithes de notre territoire, propriété de particuliers, ont aussi obtenu leur inscription.

La protection au titre des monuments historiques est un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. C'est ainsi que celle dite de Plos n'a pas été retenue par la DRAC Occitanie pour être proposée à cette inscription.

L'inscription aux Monuments Historiques est le préalable au soutien de l'Etat pour leur conservation et leur présentation au public, l'une des étapes du projet territorial de valorisation de ces vestiges de la société humaine au Néolithique.

Expositions

La saison des expositions a débuté cette année par celle d'Isabelle ROQUE, sa première présentation au public de ses travaux en photographies, collages et acryliques. Une première et sans doute pas la dernière !

L'atelier photo de la MJC poursuit son travail avec la saison II de sa série sur les agriculteurs de la commune et démarre un travail sur les paysages. Et c'est un joyeux vernissage qui a rassemblé ce samedi 22 juin une nombreuse assistance venue rencontrer les jeunes artistes. Le projet est soutenu par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et on souhaite à cette deuxième série tout le succès de la première.

Le projet de territoire « Mégalithes »

Le premier volet du projet de territoire « Mégalithes », le second étant celui de la réhabilitation de notre Centre d'Interprétation, a démarré avec l'inventaire réalisé avec l'aide de la DRAC. Un groupe de travail « Rédaction » a été constitué pour les présenter. Des brochures pour le grand public devraient suivre. Différentes propositions pour assurer leur protection sera faites aux propriétaires : numérisation, protection sur site, dépôt dans un site par communauté des communes, fac-similé.

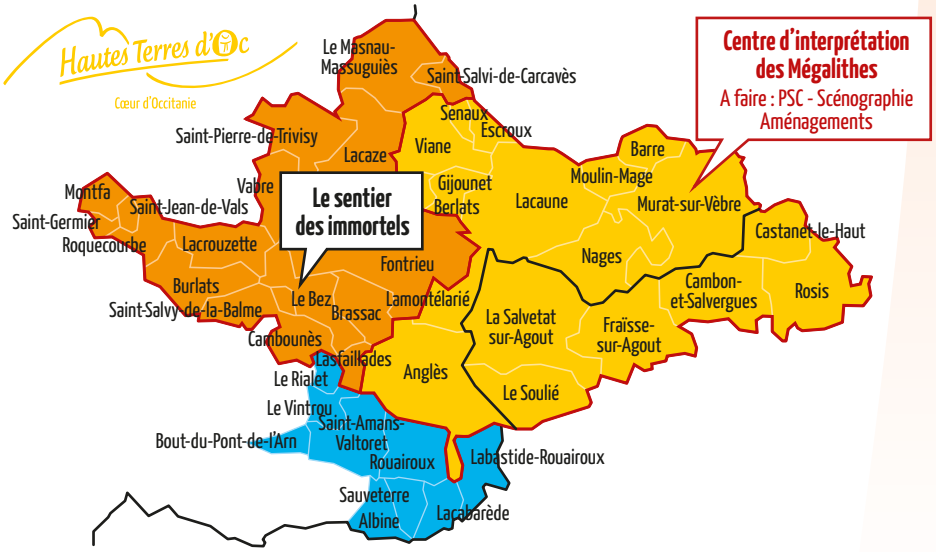

Agenda

Les mardis matin en juillet et août
Marché hebdomadaire

Du 1er juillet au 31 août
Office de Tourisme
Ouvert du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15 et de 16h à 18h et le samedi de 9h15 à 12h15
Ouverture exceptionnelle le samedi 20 juillet de 15h à 18h

Du 1er juillet au 31 août
Centre d'Interprétation des Mégalithes
Horaires de l'Office de Tourisme
Visites commentées le lundi à 14h30 (tout public) et le mercredi à 11h (enfants de 6 à 11 ans).

Expositions à l'Office de Tourisme

Du 10 juin au 6 juillet
Mon village en photos 2018-2019
(Avec le soutien du Pnr H-L)
Les agriculteurs Série II
et les paysages de la commune

Du 8 au 24 juillet
Danièle DOUGADOS

Du 27 juillet au 27 octobre
Exposition proposée par Les Abattoirs musée d'art contemporain Toulouse

Du lundi 6 août au 27 août
Prêt de vélos électriques
Du lundi après-midi au lundi matin
(Gratuit avec caution)

Du 18 au 22 juillet
Grandes fêtes de la Madeleine
Fête foraine

Jeudi 18 juillet : Marché de nuit de 18h à 23h

Vendredi 19 juillet : 20h Bodéga du Comité - 22h30 Grand bal gratuit avec **Manhattan**

Samedi 20 juillet : Randonnée (9,5 km) de 9h à 12h - A partir de 11h Les Festi'ves Murataises by les Gais Rêveurs au cœur du village (apéritif, saveurs et délices) avec la Banda Jéjé - 14h Concours de pétanque - 19h Apéritif du Comité et Bodéga des Pompiers - 22h Feu d'artifice sur la musique de Queen - 23h30 Grand bal avec DJ Fanou et Sound of Legend

Dimanche 21 juillet : 12h30 Cérémonie au Monument aux Morts - 15h à 20h Bal musette à la salle des fêtes avec **Bernard Gaches** - 17h Défilé des majorettes **Les Amazones du Haut-Languedoc** -20h Repas Jambon à la broche avec **Noémie ROIG** - 23h30 Grand bal avec Alkalines No Limit

Du 27 juillet au 27 octobre
Indélébiles proposée par **Les Abattoirs musée d'art contemporain** Toulouse
Avant-première : 26/07 à 17h30

Dimanche 28 juillet
Vide-grenier à Boissezon-de-Masviel
Toute la journée

Cinéma sous les étoiles
« Venise n'est pas en Italie » avec Benoît Poelvoorde, Valérie Bonneton, Hélie Thonnat

Mercredi 31 juillet
Moulin de Narulle
Mouture du grain à 17 h

Dimanche 4 août
Foire du terroir et des artisans d'art

Dimanche 11 août
Fête des battages
Défilé des tracteurs - Travaux agricoles d'antan - Spectacle équestre - Exposants
Repas du bœuf et bal en en soirée

Mardi 13 août
Marché de nuit
A partir de 18h - Restauration sur place - Animation musicale

Mercredi 14 août
Vide-grenier
Toute la journée

Samedi 24 août
Nuit de la chauve-souris
à partir de 20h30

Dimanche 16 septembre
Les foulées de Saint-Jacques
21éme édition : **Nouveau :** Prime au record (1h 08 minute et 49 secondes) - Primes aux baroudeurs : (Km 1)

Mairie de Murat-sur-Vèbre
Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tél. : 05 63 37 41 16 - Fax : 05 63 37 16 52 - Courriel : mairie.murat81@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : - Le lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h